

<https://enseignants.se-unsa.org/L-indemnite-pour-les-enseignants-referents-pour-les-usages-du-numerique-l>
[e](#)



L'indemnité pour les enseignants référents pour les usages du numérique : le décret est paru

- Je suis... - Tuteur·trice-Formateur·trice - Mes indemnités -
Date de mise en ligne : mercredi 17 mai 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Comme nous vous l'annoncions dans notre article [Une indemnité pour les enseignants référents pour les usages du numérique](#), le décret n° 2017-965 instituant une indemnité pour mission particulière allouée à certains personnels enseignants du premier degré est paru le 10 mai 2017.

Cette indemnité est allouée aux personnels enseignants du premier pour assurer les missions de référent pour les usages du numérique, à compter du 1er septembre 2017.

Le SE-Unsa se félicite de la reconnaissance de cette fonction, à laquelle il a largement contribué, au travers de cette indemnité mais aussi du cadrage national de la lettre de mission des enseignants référents pour les usages du numérique.

Voir notre article : [Enfin ! Le cadrage de la lettre de mission des enseignants référents pour les usages du numérique](#) (ex X-tice).